

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 17/11/2025 au 21/11/2025.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 17/11/2025 au 21/11/2025 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
17-11-25	94	244,0000	244,0000	244,0000	22.936,00
18-11-25	96	237,0000	237,0000	237,0000	22.752,00
19-11-25	115	235,0000	235,0000	235,0000	27.025,00
20-11-25	122	240,5000	242,0000	239,0000	29.341,00
21-11-25	119	240,3025	243,0000	240,0000	28.596,00
Total	546	239,2857			130.650,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 21/11/2025, le nombre d'actions rachetées depuis le 25 novembre 2024 était de 14 587 (0,9 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 3 334 009,00 (cfr. notre communiqué de presse du 10/12/2024 17:45). L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).